

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT REEMPLACEMENT DE LUMINAIRES

**3 DÉCEMBRE 2018 AU 1ER JANVIER 2019**

GOSIER, LE 28 NOVEMBRE 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier informe la population que la circulation et le stationnement seront réglementés sur la **départementale 127 à route des hôtels, du lundi 03 décembre 2018 au mardi 1er janvier 2019, de 08h30 à 14h**, en raison de remplacement de luminaires.

Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée de l'intervention. Seuls les véhicules affectés au chantier seront autorisés à stationner sur toute la zone d'intervention.

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la départementale 127 à route des hôtels, sera limitée à 30 km/h. Cette limitation de vitesse sera alternée manuellement.

Le dépassement des véhicules légers et poids lourds sera interdit dans toute la zone d'intervention.

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté N°2018 - 1179 donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.